



SPÉCIAL PÔLE ÉDUCATIF INTERMINISTÉRIEL

IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
UNSA-éducation

N° 2019-01
31 janvier 2019



Édito de
la SG

Création d'un pôle éducatif JSVA : Vers le bout du tunnel

Lors de notre dernier congrès de Lyon, vous vous êtes majoritairement prononcés pour un pôle éducatif interministériel JSVA. Le SEJS a mené une intense campagne de lobbying afin de le promouvoir.

Fin 2018 et début 2019, les décideurs rencontrés ont tous tenu le même discours : si rien n'est décidé et s'il faut rester prudent, **le pôle éducatif est l'hypothèse privilégiée.**

Les signaux sont convergents et **une officialisation devrait intervenir dans les « prochaines semaines ».**

Dans la mise en œuvre du pôle éducatif, il existe des risques de démantèlement de missions, de dispersion de personnels et de partage d'autorité. Le SEJS se bat pour éviter un scénario catastrophe. Il a besoin de **TOI** pour être fort dans un contexte d'unité intersyndicale difficile mais indispensable et présenter des propositions d'organisation concrètes. [PLUS D'INFOS ICI](#) et sur le [SITE](#)

Pour défendre les missions, métiers et intérêts des IJS, rejoins le SEJS :

[TÉLÉCHARGER LE BULLETIN D'ADHÉSION 2019](#)

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Pour le SEJS, il convient notamment de :

- Mettre en œuvre de manière opérationnelle et par des actions de proximité, les **principes de la continuité éducative et de l'inter ministérialité**, entre l'école et le péri/extra scolaire, les collèges, les lycées, les centres de formation, l'enseignement supérieur et toutes les politiques d'engagement civique, de citoyenneté et de prévention ;
- Optimiser la **complémentarité de missions entre les échelons départementaux et régionaux** en lien avec le réseau des établissements ;
- Créer un **Secrétariat Général aux Affaires Éducatives**, sous l'égide des deux ministres de tutelle, garant de la mise en œuvre des politiques et de la gestion des moyens alloués ;
- **Maintenir l'unité JS** tant dans les missions que dans les organisations de travail ;
- **Maintenir une présence territoriale à tous les échelons** pour assurer une véritable proximité de service ;
- **Maintenir les acquis statutaires**, les possibilités de **postes fonctionnels pour les IJS** et le respect de leur **référentiel métier** ainsi que de leur complémentarité d'intervention avec les PTP, les personnels techniques et administratifs.

DÉCLINAISON TERRITORIALE

Proposition de directions régionales académiques jeunesse et sports (**DRAJS**) rattachées aux rectorats de manière fonctionnelle, elles-mêmes relayées, sur l'ensemble du territoire national, par des directions départementales académiques jeunesse et sports (**DDAJS**).

[PLUS D'INFOS ICI](#) et sur le [SITE](#)

www.sejs.org

Contactez le permanent :

sejs.permanence@unsa-education.org



SEJSUNSA



@comSEJS

